Couches lavables

Règlement et formulaire de demande d'aide à l'achat de couches lavables à destination des familles

Un enfant en couches jetables produit en moyenne **1 tonnes de déchets de couches en 2 ans et demi,** avant d'acquérir la propreté. Aujourd'hui, il n'existe pas de solutions de valorisation pour ce déchet. Les couches jetées sur le territoire sont donc enfouies à Soumont.

C'est pourquoi, dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, le Syndicat Centre Hérault a choisi de proposer des **ateliers découverte et des prêts de kits d'essai aux familles** de son territoire.

Pour compléter cet accompagnement et **soutenir les familles qui s'engagent dans une démarche de réduction des déchets**, le Syndicat Centre Hérault leur propose de bénéficier d'une **aide financière** pour l'achat de couches lavables :

- A hauteur de 50 % du montant total TTC de l'achat ;
- Plafonnée à 200 € TTC par demande ;
- Dans la limite d'une demande par foyer, sauf en cas de grossesse multiple.

Quelles sont les conditions pour obtenir l'aide ?

- Résider sur le territoire du Syndicat Centre Hérault ;
- Avoir participé à un atelier découverte organisé par le Syndicat Centre Hérault ;
- Avoir emprunté un kit d'essai du Syndicat Centre Hérault ;
- Avoir un enfant de moins de 2 ans et demi au moment de l'achat ;
- Acheter au moins 12 couches lavables.

Quelles sont les pièces administratives à fournir ?

- Formulaire de demande d'aide à l'achat;
- Originaux des factures d'achat (facture de moins d'un an à la date de la demande) ou, en cas d'achat d'occasion, preuve que l'achat a bien été effectué (attestation sur l'honneur du vendeur...) ;
- Photocopie de l'extrait ou du bulletin de naissance, du livret de famille ou de l'acte d'adoption ; et pièce d'identité du bénéficiaire;
- Copie de justificatif de domicile de moins de 2 mois ;
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal ;
- La convention dûment remplie

Syndicat Centre Hérault

Règlement d'attribution d'une aide financière pour l'achat de couches lavables

Article 1 – Objet et montant de l'aide

Afin de favoriser l'emploi des couches lavables sur son territoire, le Syndicat Centre Hérault (SCH) accorde une aide financière aux familles qui souhaitent s'équiper de couches lavables au cours des premières années de leur enfant.

L'aide accordée est plafonnée à 50 % du montant total TTC de l'achat, avec un montant maximum de 200 € TTC par famille.

L'attribution de cette aide est soumise à la limite du plafond de financement annuel prévu au budget prévisionnel. Ainsi, le nombre de dossiers financés est limité. Les dossiers complets sont traités par ordre d'arrivée.

Le SCH se réserve le droit :

- D'interrompre à tout moment cette opération de subventionnement ;
- D'effectuer des contrôles sur l'utilisation des couches lavables en cas de doute ;
- De demander la restitution de la somme versée en cas de non-respect des engagements.

Article 2 – Conditions d'attribution

L'attribution de l'aide financière est applicable aux personnes résidant sur le territoire du SCH et qui sont parents d'un ou plusieurs enfants âgés de moins de deux ans et demi au moment de l'achat.

L'aide est limitée à un enfant par famille, sauf en cas de grossesse multiple. Des parents séparés ne pourront pas bénéficier d'une deuxième subvention pour leur enfant en commun.

Pour bénéficier de l'aide, la famille doit avoir participé à un atelier découverte et emprunté un kit d'essai de couches lavables du SCH et avoir acheté au moins 12 couches lavables.

Article 3 – Dépenses subventionnables

L'aide à l'achat accordée par le SCH concerne les couches lavables neuves ou d'occasion pour bébé et toutes leurs composantes :

- Couches (dont couches de baignade)
- Inserts, absorbants, boosters
- Langes
- Voiles lavables et lingettes lavables
- Sac de stockage / lavage de couches lavables

Article 4 – Pièces justificatives

L'attribution de l'aide est conditionnée par l'envoi des pièces justificatives suivantes :

- Formulaire de demande d'aide à l'achat ;
- Originaux des factures d'achat (de moins d'un an à la date de la demande) ou, en cas d'achat d'occasion, preuve que l'achat a bien été effectué (attestation sur l'honneur du vendeur...) ;
- Copie de l'extrait ou du bulletin de naissance, du livret de famille ou de l'acte d'adoption ;
- Justificatif de domicile de moins de 2 mois ;
- Relevé d'Identité Bancaire ou Postal.

Les documents doivent faire apparaitre le nom de l'acheteur, le nombre d'articles concernés, leur prix unitaire, la mention « payée » ou équivalent.

Le dossier complet est à envoyer par mail à juliejail@syndicat-centre-herault.org ou par courrier, à l'attention du Président du Syndicat Centre Hérault, Route de Canet – 34 800 ASPIRAN.

Le bénéficiaire recevra, en retour du dépôt de sa demande, l'avis du Président du SCH, l'informant du montant de l'aide qui lui sera versée ou des raisons du rejet de sa demande le cas échéant.

Article 5 – Engagements du bénéficiaire

Le bénéficiaire s'engage à :

- Utiliser les couches lavables pour son foyer ;
- Répondre aux questionnaires ou enquêtes organisés dans le cadre du suivi de l'opération ;
- Faire la promotion des couches lavables et de la démarche du SCH auprès de son entourage.

Article 6 – Données personnelles

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique par les agents du SCH, destiné à l'étude de la demande d'aide et à des fins statistiques. Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au SCH.

Article 7 - Litiges

Tout litige qui surviendrait le cas échéant entre les parties sera réglé à l'amiable. A défaut, la juridiction compétente pour régler les litiges sera le tribunal administratif de Montpellier.